

Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1998.

## **COTISATION ANNUELLE 2020**

## **MEMBRES ACTIFS**

## **MEMBRES BIENFAITEURS**

Associations adhérentes :100 €		minimum	
Personnes physiques adhérents directs : 50 €		minimum	
Entreprises:	PME, PMI :	155 €	minimum
	Autre	400 €	minimum

Votre aide nous est indispensable pour continuer à vous informer. D'avance merci.

\_\_\_\_\_

## **BULLETIN DE VERSEMENT**

Accompagné de votre chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre d'YVELINES ENVIRONNEMENT et adressé au siège de l'association : 20 rue Mansart - 78000 Versailles.

Dénomination de l'association, de l'adhérent direct ou de l'entreprise :

Adresse:

Téléphone : Courriel :

**SOMME VERSEE:** 

Date: Signature:

20, rue Mansart 78000 VERSAILLES Tél.: 01 39 54 75 80 Fax.: 01 39 54 61 66

courriel:

yvelines.environnement @orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016 Code APE : 9104Z Pour les nouvelles associations, joindre les statuts de l'association et une lettre du Conseil d'Administration demandant l'adhésion de l'association à YVELINES ENVIRONNEMENT.

Yvelines Environnement est une association non assujettie à la TVA.

Votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable pour les particuliers, et à hauteur de 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires déductible du bénéfice brut pour les entreprises (articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts)